Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :
Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
27 AOUT 2013
N° /IDV

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°67/2013 DU 21 AOUT 2013
Portant désignation du Correspondant Informatique et Liberté (CIL)

L'an deux mille treize, le vingt et un du mois d'août à huit heures trente,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Messieurs Jean-Baptiste TERIIEROOITERAI et William BENNETT, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano	X		
12	MOE Elisabeth		X	*Eliane LECHENE*
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred		X	
17	TOUAITAHUATA Charles		X	
18	TANEPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda	X		
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre	X		
32	DOOM Yves		X	
33	TIRAO Aldo		X	
		20	13	1

Date de convocation :
13 août 2013
Date d'affichage :
13 août 2013

Résultats des votes

Pour	**21**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

La délibération est adoptée à l'Unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

Le 23 aout 2013

Affichage de la présente délibération le :

28 AOUT 2013

DELIBERATION N°67/2013 DU 21 AOUT 2013

Portant désignation du Correspondant Informatique et Liberté (CIL).

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;

VU le décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU Les nécessités de service ;

VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 21 août 2013

ADOPTEE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	**21**
POUR	**21**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

ADOPTE :

Article 1er : Monsieur Nicolas SAVALLI, responsable du département informatique, est désigné en tant que Correspondant Informatique et Liberté.

Article 2. : La présente délibération, qui sera enregistrée, notifiée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

VILLE DE PIRAE TAHITI - Polynésie Française

Béatrice VERNAUDON

Acte rendu exécutoire

après envoi à la Subdivision administrative

Le 27 AOUT 2013

et publication du 28 AOUT 2013

Le Maire,

VILLE DE PIRAE TAHITI - Polynésie Française

Béatrice VERNAUDON